



Déclaration liminaire CTM Formation continue

08/07/2020

Madame la Présidente,

Après plusieurs mois perturbés par la crise sanitaire, l'Alliance du Trèfle souhaite vous interroger sur différents points :

- quelles seront les modalités de reprise des formations à la rentrée ?
- le ministère envisage-t-il un rattrapage des formations annulées ? Si oui, de quelle manière ?
- quelle réflexion pouvons-nous avoir collectivement sur la place de la formation à distance ?

Nous appelons en effet votre attention sur la nécessité de ne pas baisser les efforts consentis en matière de formation continue, mais également sur celle de repenser les propositions qui peuvent être faites, afin d'apporter davantage de souplesse, et de toucher peut-être des agents qui jusque-là ne savaient pas comment prendre le temps de se former.

Si la formation à distance ne saurait à notre sens remplacer totalement la formation en présentiel, elle ne peut pas non plus se limiter à la e-formation avec des vidéos préenregistrées. Des formations en distanciel interactif avec un formateur en visio (mode « classe virtuelle ») pourraient être développées avec profit pour les agents.

La visio pourrait offrir de nouvelles possibilités en permettant des formations plus courtes (voire découpées en plusieurs modules répartis dans le temps) et de ce fait plus faciles à intégrer dans des agendas surchargés.

Le développement des outils virtuels et des outils collaboratifs devient impératif et doit être considéré avec soin pour un fonctionnement optimal. La qualité des outils numériques, nous le savons depuis longtemps et nous avons encore pu le constater avec plus d'acuité pendant la crise, est primordiale.

Tous les outils devraient répondre aux critères de sécurité informatique. Néanmoins, dans l'attente du développement d'outils internes performants et sécurisés, il convient de permettre temporairement la poursuite de classes virtuelles sur des outils externes pour pouvoir assurer les formations à la rentrée dans de bonnes conditions.

Un redéploiement de formations en région (en présentiel) nous paraît également important et est réclamé par de nombreux agents. Tout le monde ne possède pas le même rapport aux outils virtuels, et le besoin d'échanges en direct s'avère essentiel pour beaucoup. Mais les déplacements longs constituent parfois, et encore plus aujourd'hui avec la crainte des contaminations possibles dans les transports en commun, des freins qui découragent la participation aux formations.

L'Alliance du Trèfle insiste une nouvelle fois sur les modalités de travail et la confiance qui devrait toujours exister entre agents et encadrants. La formation des cadres dans les nouvelles pratiques qui pourraient être mises en œuvre ne doit pas être oubliée, d'autant que ce n'est pas au cœur de la crise qu'ils ont pu avoir le temps de se former correctement à de nouvelles modalités qui ont pu parfois les déconcerter. Ce sont des modules qui doivent pouvoir s'intégrer dans la formation au management et à l'accompagnement au changement.



La qualité de la formation initiale nous inquiète aussi, avec notamment le devenir de l'INFOMA et les modalités qui seront instaurées à la rentrée. Cela fait l'objet d'une question diverse de notre part.

Avec les chantiers de transformation de la Fonction Publique (secrétariats généraux communs en janvier prochain, changements évoqués pour les directions départementales interministérielles...), l'Alliance du Trèfle souhaite connaître la position du ministère en termes d'organisation de la formation : une gestion à quel niveau ? Des décisions pour les formations métier prises par qui ?

Au ministère comme dans les Établissements sous tutelle, nous demandons enfin la possibilité d'enregistrer aussi les demandes des agents en dehors des entretiens professionnels, qui ne sont pas encore toujours réalisés partout et le sont souvent tardivement, et encore davantage cette année du fait des circonstances sanitaires. Le suivi des besoins des agents doit être plus dynamique et lui aussi continu. Le passage par le numérique pourrait là encore soulager les missions des encadrants et contribuer à une Fonction Publique plus moderne.

Nous vous remercions de votre attention.